VILLE D'ARCACHON

Avis de Publicité

Consultation: MISE EN SERVICE D'UNE SOLUTION DE MOBILITE DURABLE: LOCATION DE SCOOTERS ELECTRIQUES EN AUTOPARTAGE EMPORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Situation : emplacements situés sur les places dédiées au stationnement.

Durée de l'autorisation :_12 mois à compter du 1^{er} avril 2025, reconductible une fois sur demande du bénéficiaire.

Cahier des charges à télécharger sur le site Internet de la Ville d'Arcachon https://www.ville-arcachon.fr/avis-de-publicite/

Date et heure limite de remise des offres : avant le 28 février 2025 à 12 heures

Par courrier : Mairie d'Arcachon – Direction Générale des Services - Hôtel de Ville – 1 Place Lucien de Gracia

- CS 12051 - 33311 ARCACHON CEDEX

Par mail : mairie@ville-arcachon.fr